

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

Madame, Monsieur,

La présence de tags en milieu urbain constitue une véritable pollution visuelle et concourt au sentiment d'insécurité. La municipalité, au-delà de l'action qu'elle réalise quotidiennement sur le domaine public, a décidé de procéder à l'enlèvement des inscriptions, tags et graffitis souillant les murs, façades et autres supports des propriétés immobilières privées.

Vous avez constaté la présence de tag(s) sur le mur de votre propriété. Vous pouvez d'ores et déjà contacter les services qui interviendront, sous certaines réserves (*), dès l'obtention par écrit de votre accord : coupon ci-dessous à envoyer par mail ou à déposer en mairie.

Service Gestion des Espaces Extérieurs et de la Proximité – Hôtel de Ville – 222 Esplanade du Levant – 06700 Saint-Laurent-du-Var ou par mail à cabinet.maire@saintlaurentduvar.fr

Je soussigné Mme/M.....donne mon accord afin que les agents du Groupe d'Intervention Rapide (GIR) puissent intervenir sur ma propriété sise

pour supprimer les tags.

Saint-Laurent-du-Var, le

Signature

() Il est annoté que le procédé utilisé correspondra à du recouvrement par peinture, étant entendu que le choix de la couleur est limité à trois teintes : gris, ocre et blanc.*

Pour votre information, les services s'interdiront d'intervenir sur tout support fragile ou trop vétuste. La commune ne serait être tenue responsable en cas de détérioration de la façade due à la vétusté ou à la dégradation de celle-ci ou en cas de différence de la couleur de la peinture utilisée pour le recouvrement du tag sur votre mur.

Il est, en outre, nécessaire de préciser qu'il ne s'agit pas d'effectuer la réfection ou la restauration de l'intégralité d'un mur, mais uniquement d'assurer le traitement de la partie souillée. De plus, l'action ne sera réalisée qu'en limite du domaine public communal et sous réserve que le support à nettoyer soit facilement accessible au personnel et à son matériel.
